



HAL
open science

L'adaptation des exploitations bovines des Pays-de-la-Loire à la réforme de la PAC

F. Colson, Nicolas Bordes, Vincent Chatellier

► **To cite this version:**

F. Colson, Nicolas Bordes, Vincent Chatellier. L'adaptation des exploitations bovines des Pays-de-la-Loire à la réforme de la PAC. Colloque, Dec 1994, Paris, France. hal-02776990

HAL Id: hal-02776990

<https://hal.inrae.fr/hal-02776990>

Submitted on 4 Jun 2020

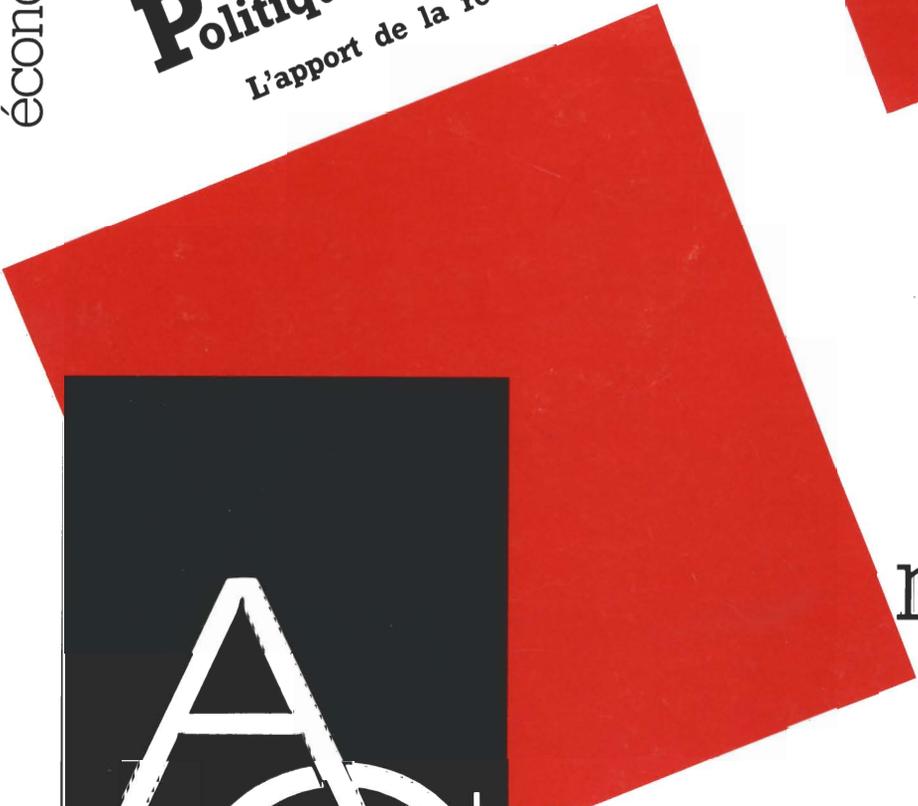
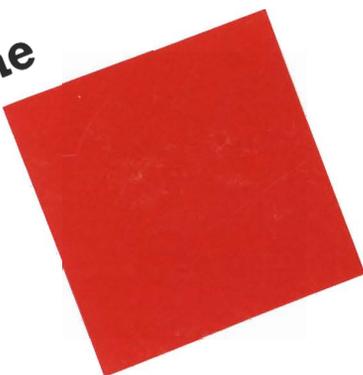
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Colloque
Paris, 7 et 8 décembre 1994

Réformer
la
Politique agricole commune
L'apport de la recherche économique



A
et **C**tes
ommunications

n° 12
1994

Institut national de la recherche agronomique
147, rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07

RÉFORMER LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE L'apport de la recherche économique

*Présentation des recherches menées dans le cadre
de l'Action incitative programmée (1991-1993)*

Colloque organisé par la Direction scientifique des sciences sociales
et le Département d'économie et sociologie rurales

Paris, 7 et 8 Décembre 1994

Coordination :
D. Aubert (INRA)

Économie et sociologie rurales
"Actes et Communications" n° 12
Décembre 1994

SOMMAIRE

Programme des journées	4
Introduction (J. Cavailhès)	7
Première journée	
Politique agricole et fonctionnement des marchés	
Analyse des instruments d'adjudication : le cas des restitutions à l'exportation des céréales européennes (J.-M. Bourgeon, Y. Le Roux)	17
Impact de la réforme de la PAC sur les débouchés du <i>corn gluten feed</i> (E. Giraud-Héraud, C. Le Mouël, V. Réquillart)	35
Les limites d'une politique des droits à produire : l'exemple du sucre (V. Réquillart, E. Giraud-Héraud)	63
Les effets structurels et spatiaux de la réforme	
Politique agricole commune, extensification et modélisation (A. Barkaoui, J.-P. Butault, P.-A. Jayet)	79
L'évaluation du prix des terres en France. Une application aux effets de la réforme de la PAC (J. Cavailhès, S. Degoud)	95
Réforme de la PAC : un faible impact sur la répartition régionale des valeurs ajoutées (Y. Léon, M. Quinqu)	119
Comportement des agriculteurs et stratégies d'adaptation	
La réforme de 1991 de la régulation de l'offre d'oléagineux par la Communauté européenne : effets à court terme sur l'offre en France (D. Hassan, H. Ossard)	143
La nouvelle PAC entraîne-t-elle plus ou moins de risque ? (P. Rio)	159
Equipements hydrauliques collectifs et réforme de la PAC : des conséquences conflictuelles ? Cas d'un projet de barrage en Charente (T. Rieu, V. Palacio)	185
Revenu agricole et production de cultures énergétiques pour l'obtention de biocarburants : approche régionale (J.-C. Sourie, J.-C. Hautcolas)	205
L'adaptation des exploitations bovines des Pays-de-la-Loire à la réforme de la PAC (F. Colson, N. Bordes, V. Chatellier)	225
Deuxième journée	
Les mesures d'accompagnement	
Les mesures agri-environnementales et le recours à l'évaluation contingente (F. Bonnieux, P. Rainelli)	247
Adaptation des structures agricoles et réforme de la PAC. Quelle efficacité de la politique structurelle communautaire ? (P. Daucé, P. Perrier-Cornet, V. Weber)	263
Méthodologie économique et instruments de la politique agricole	
Les limites de la nouvelle instrumentation de la PAC (H. Guyomard, L.-P. Mahé)	283
La rationalisation des contrats entre pouvoirs publics et agriculteurs : le cas des mesures agri-environnementales (A. Richard, M. Trommetter)	307
Politique agricole commune et stratégie des Etats membres (E. Giraud-Héraud, P.-A. Jayet, Y. Le Roux)	325
Remerciements aux lecteurs	341
Liste des sigles	342
Summaries	343

L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS BOVINES DES PAYS-DE-LA-LOIRE À LA RÉFORME DE LA PAC

François COLSON, Nadine BORDES, Vincent CHATELLIER
INRA ESR, Nantes

Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC sur le revenu des producteurs de viande bovine des Pays-de-la-Loire laissent prévoir une légère augmentation du revenu entre 1991 et 1996. Au delà de l'optimisation des déclarations de demande d'aide, particulièrement importante dans une région d'élevage intensif et fortement productrice de maïs ensilage, il apparaît que les stratégies d'adaptation qui privilégient une certaine extensification deviennent économiquement plus intéressantes que par le passé.

Pour mesurer les effets concrets de la première année d'application de la réforme de la PAC, une enquête postale a été réalisée auprès de 700 éleveurs adhérents des groupements de producteurs des Pays-de-la-Loire, complétée de 33 enquêtes par entretien.

L'adaptation aux nouvelles règles de la PAC se manifeste dans le mouvement d'anticipation visant à maximiser les références de droit aux primes et par la démarche d'optimisation entreprise par chaque agriculteur, lors du processus déclaratif nécessaire à l'attribution des aides directes, pour minimiser le gel et accroître le montant des aides directes perçues. Elle s'observe également dans l'évolution différenciée d'un côté des exploitations allaitantes, qui s'orientent vers des systèmes plus extensifs, de l'autre des exploitations laitières et de celles spécialisées dans la production de taurillons, qui cherchent à consolider des systèmes fourragers performants.

Mots-clés : réforme de la PAC, élevage bovin, enquête, adaptation, Pays-de-la-Loire

La réforme de la Politique agricole commune adoptée en mai 1992 entraîne un profond changement dans les mécanismes de soutien public à l'agriculture. Elle s'appuie sur une réduction importante des prix, compensée par l'attribution d'aides directes forfaitaires à l'hectare et à la tête d'animal. De cette façon, les promoteurs de la réforme entendent limiter la croissance des volumes de production, favoriser l'utilisation des céréales communautaires au détriment des produits de substitution des céréales et encourager à une meilleure occupation de l'espace par l'élevage bovin.

Dans le secteur de la production bovine, la question de la poursuite ou non du processus d'intensification des surfaces fourragères est donc au centre de nombreuses études sur l'adaptation des exploitations aux nouveaux modes de gestion des marchés (Blanchet et Carles, 1993). L'objectif de cette enquête, financée dans le cadre de l'AIP INRA ⁽¹⁾, est de tenter d'y répondre. Elle a été réalisée au cours de la première année d'application de la réforme (été 1993) auprès de producteurs de viande bovine des Pays-de-la-Loire, afin de connaître les évolutions récentes de leur exploitation, d'analyser le processus de demande d'aides. Elle a aussi pour objectif de mieux appréhender les perspectives d'adaptation que les éleveurs envisagent à moyen terme. La comparaison de cette enquête avec les simulations déjà réalisées au laboratoire sur les effets de la réforme nous a donné l'opportunité d'essayer d'identifier les évolutions induites par la réforme pour les distinguer de celles qui s'inscrivent dans la dynamique propre des exploitations et des projets des agriculteurs.

Première région française productrice de viande bovine, avec 19 % du tonnage national de gros bovins, cette région se caractérise par une grande diversité des systèmes de production. Le lait et la viande sont souvent associés dans les mêmes exploitations et la moitié de la production régionale de viande bovine provient des

exploitations laitières (Institut de l'élevage, 1993). Les exploitations bovines intensives y sont nombreuses et elles sont particulièrement concernées par cette réorientation de la PAC en faveur des systèmes extensifs. Ce sont ces raisons qui nous ont conduits à retenir cette région comme champ d'observation.

LES SIMULATIONS DES EFFETS DE LA RÉFORME

À partir de l'échantillon RICA (Réseau d'information comptable agricole) des Pays-de-la-Loire, deux études complémentaires ont été menées, l'une sur l'évaluation des conséquences de la réforme sur le revenu des exploitations bovines à horizon 1996, et l'autre sur l'intérêt de l'optimisation des déclarations de demande d'aides par les éleveurs. Une troisième recherche s'appuyant sur des cas types d'exploitations intensives a eu pour objet d'essayer de mieux appréhender les stratégies potentielles d'adaptation des éleveurs.

Les simulations des effets de la réforme réalisées sur l'échantillon RICA ont été conduites en francs courants, à structure et à productivité constantes à partir de la modélisation des effets sur le revenu de chaque exploitation (RNE), d'une part des baisses de prix et des volumes des produits et des charges, d'autre part des aides compensatoires. Dans une première étape (Colson et Désarménien, 1992), ces simulations ont été réalisées en faisant l'hypothèse d'une affectation de la totalité de la surface de maïs ensilage à la SCOP. Dans une deuxième étape (Colson, Désarménien, 1993), la répartition du maïs ensilage et des céréales intraconsommées par les bovins entre la SCOP et la SFP a été optimisée, à partir d'un arbre de décision sur 30 cas possibles, de façon à optimiser le solde «montant des subventions diminué des pertes dues au gel obligatoire». Dans une troisième étape (Chatellier, Colson, 1994), l'étude a été conduite à partir du

modèle PECARI du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (BEP/DAFE) qui simule les effets mécaniques de la réforme pour les différentes régions françaises, en optimisant l'affectation du maïs ensilage entre la SCOP et la SFP par maximisation de l'EBE après réforme.

La diversité des systèmes d'élevage bovin dans les Pays-de-la-Loire

Sur les 500 exploitations de l'échantillon RICA régional, les trois grandes

orientations bovines de la typologie par OTEX ne regroupent en 1989 que 73% de l'ensemble des bovins et 62% des vaches allaitantes. Il s'est donc avéré nécessaire de construire une typologie adaptée à la diversité de l'élevage bovin régional en prenant en compte les principales caractéristiques du troupeau bovin reproducteur et du système fourrager de chaque exploitation. L'étude des caractéristiques moyennes des sept systèmes techniques confirme l'hétérogénéité des exploitations bovines de la région.

Tableau 1 - Caractéristiques des exploitations bovines selon les systèmes

Systèmes techniques	Échantillon RICA (Nb Expl.)	Univers RICA (1 000 Expl.)	R N E par UTAF (1 000 F)	SAU (ha)	Chargement UGB (ha SFP)
Naisseur-engraisseur	91	8,3	67	47	47
Naisseur	31	4,4	26	39	39
Mixte	64	7,4	65	48	48
Lait-maïs-bovin	61	5,2	88	48	48
Lait-maïs	95	10,3	76	39	39
Lait-herbe	41	7,2	36	28	28
Taurillon	7	0,6	95	46	46

Source : SCEES, RICA 1989, INRA ESR Nantes

La dimension économique moyenne varie fortement selon les systèmes techniques et détermine pour une grande part le niveau du revenu moyen par travailleur familial. Les exploitations à faible chargement («naisseurs» et «lait-herbe») sont aussi celles qui ont les plus faibles dimensions économiques. Elles se caractérisent par une plus faible productivité du travail et se situent au bas de l'échelle des revenus, alors qu'à l'autre extrémité, celles qui sont spécialisées en «taurillons» et «lait-maïs+bovins» affichent, avec un chargement plus élevé, de meilleurs résultats.

La sensibilité des revenus des éleveurs aux baisses du prix de la viande bovine est d'autant plus forte qu'ils sont spécialisés et qu'ils avaient déjà de faibles revenus. Elle souligne la grande fragilité des exploitations «naisseurs», «naisseurs-engraisseurs» et «taurillons» face à des baisses de prix non compensées.

Amélioration des revenus et très forte progression des aides directes

Les résultats montrent, par rapport à une situation de référence 1991, une légère augmentation du revenu de l'ensemble des exploitations bovines en francs courants. La réforme est favorable pour trois exploitations sur quatre. Si elle favorise les «laitiers» et les «allaitants», elle pénalise en revanche, les exploitations spécialisées en production de taurillons et celles qui ont un niveau élevé d'intensification animale (Colson, Désarménien, 1992).

L'évolution des revenus est subordonnée au positionnement des exploitations à l'égard des seuils (gel et facteur de densité), à leur niveau de spécialisation dans le secteur bovin, à leur surface de référence (notamment en céréales intraconsommées) et à leur potentiel agronomique. La dimension économique

de l'exploitation et la productivité des facteurs de production restent les déterminants essentiels des revenus agricoles les plus élevés. Le versement d'aides directes à l'unité de facteur de production, sans plafonnement de ces aides (sauf pour les jeunes bovins), maintient l'écart des revenus entre les petites et les grandes unités de production. Il existe cependant un effet redistributif des revenus résultant pour l'essentiel des différences de rendements céréaliers entre exploitations, mais il n'est pas suffisamment important pour conduire à une modification de la hiérarchie des revenus (Blogowski, Boyer, 1993).

Le montant moyen des transferts publics directs par exploitation bovine passe de 13 % du revenu en 1989 à 72 % en 1996. Les primes aux animaux ne représentent qu'un quart du montant total des aides directes qui sont majoritairement des aides aux cultures.

Les primes au maïs ensilage (19 000 F en moyenne) en constituent le poste le plus important. Dans les exploitations

bovines intensives de l'Ouest, la baisse du produit bovin n'est pas compensée par l'augmentation des aides directes aux vaches allaitantes et aux bovins mâles. Le versement de l'aide directe aux surfaces de maïs fourrage et de céréales intra-consommées, qui est un avantage économique important pour les exploitations de cette région, détermine les modifications d'assolement envisagées par les éleveurs.

Les aides directes par hectare de culture de vente (céréales et oléoprotéagineux) sont en moyenne plus élevées que celles attribuées par hectare de surface fourragère (primes bovines, aides au maïs fourrage, primes à l'herbe) (Péreira, 1993). De plus, comme le montre le tableau ci-dessous ces aides aux productions animales, malgré le plafonnement des primes bovines pour les exploitations à facteur de densité élevé (supérieur à deux UGB PAC par hectare de SFP), seront plus importantes par hectare de SFP dans les exploitations intensives que dans les exploitations extensives (Colson, Chatellier, 1994).

Tableau 2 - Les aides directes par exploitation bovine après la réforme de la PAC selon le chargement herbivore

France entière	Classes de chargement (UGB / ha SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Nombre d'exploitations extrapolées	61 205	116 736	84 768	61 431	324 140
Aides directes 1996 (KF)	75	74,5	73,3	84,7	76**
% aides animales (y compris maïs ensilage)	0,45 %	54 %	53 %	40 %	49 %
Aides directes animales					
par ha de SFP*	913	1 053	1 222	1 612	1 133
par UGB herbivore*	1 126	846	714	629	793
par PB herbivore	0,27	0,17	0,12	0,11	0,15
Aides directes végétales					
aides SCOP par ha SCOP*	2 360	2 295	2 347	2480	2 363
aides SCOP par PB COP 97	0,73	0,74	0,65	0,56	0,66

Sources : RICA France 1991, Programme «PECARI», INRA ESR Nantes

* en francs

** Aides directes hors subventions exceptionnelles d'exploitation (accident climatique, prime de cessation laitière, etc.)

Après réforme, les aides directes représenteront les deux-tiers de la valeur des productions de la SCOP, et un sixième de celle des productions herbivores. Cette proportion, qui est plus importante pour les exploitations les plus extensives, s'analyse comme une plus grande dépendance de ces dernières à l'égard des transferts publics. Si le caractère semi-découplé des aides conforte l'évolution du revenu des exploitations les plus extensives, il offre par contre des marges d'adaptation plus importantes aux exploitations intensives, du fait notamment de la souplesse du processus de demande des aides compensatoires.

L'affectation du maïs ensilage permet l'optimisation des déclarations

Pour les éleveurs, la décision d'optimiser des demandes d'aide dépend de la position de leur exploitation à l'égard des seuils de facteur de densité et de gel. L'optimisation peut passer par une répartition optimale du maïs fourrage et des autres céréales intraconsommées entre la sole céréalière et la SFP, mais aussi par une demande de primes sur une fraction seulement du cheptel (pour limiter le facteur de densité en deçà d'un seuil) ou de la sole céréalière (pour éviter le gel).

La simulation sur le RICA de l'optimisation des déclarations de demande d'aide dans les Pays-de-la-Loire montre qu'elle concerne potentiellement une exploitation agricole sur cinq et une exploitation bovine sur deux. Il s'agit notamment des exploitations les plus spécialisées en production de viande bovine et les plus intensives. Avec une optimisation des déclarations, le revenu de ces exploitations augmente en moyenne de 3 600 F en 1996 (et près de 20 000 F pour certaines d'entre elles). Si, en moyenne, plus de 90 % de la superficie régionale en maïs ensilage est incluse dans la SCOP pour bénéficier de la prime aux céréales, cette

proportion diminue fortement dans les exploitations spécialisées en viande bovine.

A surface constante, les éleveurs dont les exploitations sont proches des seuils (de facteur de densité ou de gel) sont les seuls à être véritablement incités à adopter de nouvelles conduites techniques. Pour les autres, les marges de manoeuvre sont limitées puisque la recherche d'une maximisation des primes bovines s'accompagne très souvent d'une réduction quasiment identique du potentiel d'aides directes céréalières.

Un encouragement à l'extensification par agrandissement

Des simulations sur quatre exploitations types, appartenant aux systèmes de production de viande bovine les plus caractéristiques de la région (naisseur, naisseur-engraisseur, taurillon et lait-bovin-maïs), ont permis de tester les conséquences d'une modification du système technique (Chatellier, Colson, 1993). Elles ont été réalisées à partir du logiciel «EBD-système» de l'Institut de l'élevage pour comparer plusieurs alternatives technico-économiques d'adaptation, avec ou sans un agrandissement de dix hectares. Les projets dits «extensifs» correspondent à la reprise de 10 hectares de prairies, à potentiel agronomique limité, ce qui permet de réduire le niveau de facteur de densité et de bénéficier ainsi d'un surplus de primes bovines. Les projets dits «intensifs» reposent sur la reprise de 10 hectares de cultures (maïs, céréales ou prairies) et sur l'accroissement du cheptel. Ils entraînent de nouveaux investissements et ils s'appuient sur l'hypothèse que des aides sont attribuées sur les animaux supplémentaires et que les agriculteurs sont capables de faire face au surcroît de travail.

Avec agrandissement, les stratégies visant à extensifier sont globalement plus attrayantes puisqu'elles permettent aux

exploitations intensives d'augmenter le potentiel de primes bovines tout en maintenant le potentiel d'aides directes sur la sole céréalière. Pour cela, l'agrandissement doit se faire en priorité au profit de la SFP et il est très souvent avantageux même sur des terres de faible qualité agronomique. Les marges de manoeuvre sont d'autant plus grandes que les exploitations sont intensives et performantes.

L'encouragement à l'extensification par agrandissement concerne les exploitations productrices de viande bovine

ayant un facteur de densité supérieur à 1,4. L'estimation à partir du RICA des superficies en herbe que les éleveurs de la région sont susceptibles de reprendre en trois ans pour maximiser leurs aides s'élève en moyenne à 17 hectares pour les 7 000 exploitations des systèmes spécialisés en production bovine (avec un gain d'aides supplémentaire de 1 500 F par hectare repris). Pour les 7 000 exploitations laitières des systèmes «lait-maïs-bovin, lait-herbe et mixte», cet agrandissement moyen serait de 14 hectares et le surplus d'aides escompté par hectare serait de seulement 600 F par hectare repris.

Tableau 3 - Les revenus de quatre exploitations bovines types, simulation des effets mécaniques de la réforme et de projets d'adaptation avec agrandissement (+10 ha)

Revenu net d'exploitation*	Naisseur	Naisseur Engraisseur	Taurillon spécialisé	Lait-Maïs Bovin
Revenu 1991	100	128	161	159
Effet "mécanique" de la PAC				
Revenu 1996	95	116	130	150
Agrandissement et adaptation				
projet "extensif"	140	126	138	161
projet "intensif"	...	158	161	173

Source : INRA ESR Nantes, 1993

* en milliers de francs

La comparaison des résultats des simulations d'agrandissement avec un projet «extensif» ou «intensif» (tableau 3) montre l'intérêt que présente pour certains systèmes la poursuite d'une stratégie intensive. L'accroissement des rendements céréaliers et l'augmentation du chargement bovin par hectare de surface fourragère a toujours des conséquences positives sur les revenus, même si elles sont moins importantes qu'avant la réforme. Cette stratégie, qui implique pour les éleveurs de nouveaux investissements et du travail supplémentaire, n'est possible que pour des exploitations à haut niveau de performances techniques et à faible niveau d'endettement.

Présentée comme devant favoriser l'extensification des productions bovines

intensives, la réforme de la PAC se révèle à l'analyse plus nuancée dans ses effets comme l'ont déjà souligné plusieurs auteurs (Le Neindre *et al.*, 1993). C'est ce que vont nous montrer les résultats de l'enquête.

UNE ENQUÊTE SUR L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS

L'enquête réalisée en juillet 1993 cherche à répondre à trois questions. Quels ont été les changements sur ces exploitations la première année de la réforme ? Comment les agriculteurs ont-ils rempli leurs dossiers de demandes d'aides ? Quelles sont les perspectives d'évolution de ces exploitations ?

Compte tenu de l'hétérogénéité de la population des éleveurs de la région des Pays-de-la-Loire, le projet initial d'une cinquantaine d'enquêtes directes auprès de producteurs ne nous permettait pas d'assurer une représentativité minimale de la diversité des systèmes et des stratégies des éleveurs. Nous avons donc décidé, en accord avec les groupements de producteurs de la région, d'effectuer une enquête postale auprès de leurs adhérents. Deux mille éleveurs choisis aléatoirement (soit un adhérent sur quatre) ont reçu le questionnaire. Plus du tiers l'ont retourné correctement rempli. En complément, trente-trois entretiens directs ont été conduits auprès d'éleveurs, choisis en fonction de leur système technique dans les cinq départements de la région.

L'échantillon comporte 653 éleveurs⁽²⁾ (Bordes, Colson, 1994). Il est représentatif de la population des adhérents des groupements de producteurs. Les groupements détiennent 42 % des vaches allaitantes et produisent les deux tiers des taurillons des Pays-de-la-Loire (DRAF, 1993). Ils font l'objet, depuis plus de vingt ans, d'un soutien financier privilégié des pouvoirs publics et ont été les acteurs principaux de la modernisation des exploitations productrices de viande bovine. Le comportement de leurs adhérents face à la réforme de la PAC est donc particulièrement significatif des effets de cette nouvelle

politique qui vise à encourager l'occupation de l'espace par des systèmes d'élevage extensifs et à freiner le processus d'intensification des surfaces fourragères.

Après les évolutions constatées entre 1992 et 1993, nous analysons les déclarations de demande d'aide compensatoire effectuées par les producteurs avant de présenter les évolutions envisagées par les éleveurs à l'horizon de 1996.

Une accélération du rythme d'agrandissement des exploitations

La typologie utilisée pour répartir les exploitations est celle retenue dans les études précédentes. Elle distingue cinq groupes d'éleveurs⁽³⁾ en fonction de la présence ou non de vaches laitières, de vaches allaitantes et d'un atelier de taurillons (tableau 4). Notre échantillon est constitué principalement de naisseurs-engraisseurs, qui sont pour les deux tiers situés dans le département de la Vendée. Les systèmes laitiers (mixtes et laitier-bovins) représentent 41 % de l'effectif étudié, soit une proportion proche de la réalité régionale. Les éleveurs spécialisés en taurillons constituent 10 % de l'échantillon. Adhérents privilégiés des groupements, ils sont nettement sur-représentés par rapport à l'ensemble de la population régionale alors qu'à l'opposé les naisseurs y sont très peu présents.

Tableau 4 - Répartition et taille des exploitations bovines par système technique

	Exploitations enquêtées		SAU (en ha)	
	nombre	(%)	en 1992	Δ 93 / 92
Naisseur	24	4	50	+ 1,1
Nai-engraisseurs	294	45	64	+ 3,2
Taurillons	59	9	60	+ 4,8
Mixtes	95	15	67	+ 4,0
Laitiers-bovins	173	26	69	+ 4,2
TOTAL	653	100	64	+ 3,6

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

La SAU moyenne s'élève à 64 hectares en 1992. Elle est supérieure à la moyenne régionale du fait essentiellement de la forte proportion de formes associatives (principalement des GAEC), qui représentent 39 % des exploitations étudiées. La moitié d'entre elles sont des exploitations très spécialisées puisque la production de viande bovine y représente plus de 50 % du chiffre d'affaires total (contre un tiers au niveau régional).

Entre 1992 et 1993, la SAU augmente en moyenne de 3,6 hectares

Tableau 5 : Évolution de la SAU par classe de taille entre 1992 et 1993

	Exploitations (%)	Évolution SAU 92-93 (en ha)	Nbre Exploitations		Accroissement SAU (en ha)
			ayant réduit SAU	ayant accru SAU	
< 30 ha	6	-0,2	15	2	+14
30 - 60 ha	58	+2,5	32	90	+11
60 - 90 ha	28	+6,6	17	71	+17
90 - 120 ha	9	+4,0	8	23	+16
> 120 ha	5	+1,0	5	8	+11
Ensemble	100	+3,6	77	194	+14

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

Si les opportunités d'agrandissement se sont multipliées, avec l'augmentation des cessations d'activité (préretraite), elles ne semblent pas avoir servi en priorité aux exploitations à chargement élevé, mais à celles conduites par des jeunes agriculteurs ou gérées en GAEC. Ces évolutions doivent s'interpréter plus comme une accélération du processus habituel d'agrandissement des exploitations dans une phase de modernisation rapide de leur cycle de vie que comme une adaptation spécifique à la réforme de la PAC.

Les surfaces en céréales à paille (13 ha en 1992) se sont accrues de 0,9 ha en 1993, malgré le gel obligatoire de 3 ha en moyenne. On assiste à un regain d'intérêt pour ces cultures, dont les éleveurs reconnaissent vouloir développer l'utilisation dans l'alimentation de leurs animaux. 95 % des éleveurs produisent du maïs ensilage

par exploitation. Cette évolution est plus forte que celle observée les années précédentes dans la région (+ 0,9 ha par an sur l'échantillon RICA constant 1988-1990). Elle correspond en fait à un agrandissement de 14 hectares en moyenne de la SAU chez 30 % des éleveurs. Les exploitations qui s'agrandissent avaient en 1992 une taille comparable à la moyenne du groupe. Mais les surfaces reprises sont plus importantes pour celles ayant un chiffre d'affaire élevé (un tiers des exploitations de l'échantillon possèdent un élevage hors-sol) et pour les producteurs de taurillons.

(15 ha) et seulement 42 % du maïs grain (3,8 ha). La culture du maïs (grain et ensilage) diminue très légèrement (0,7 ha) en 1993 au profit des prairies.

Les prairies (30 ha en moyenne) représentent 6 % de la SFP et 44 % de la SAU des exploitations enquêtées. De 1992 à 1993, la surface moyenne en prairie augmente en moyenne de 0,9 ha. Un éleveur sur quatre la réduit pour consolider sa référence de surface en terre labourable et compenser les effets du gel obligatoire. À l'opposé, un tiers des éleveurs augmentent leur surface en prairie pour diminuer le chargement herbivore; il s'agit surtout de ceux qui ont accru la surface de leur exploitation, 6 ha sur les 14 étant affectés aux prairies. En intégrant le maïs ensilage (14,8 ha), ce sont plus des deux-tiers de la SAU qui sont consacrés à la SFP.

Pour les éleveurs intensifs des Pays-de-la-Loire, le maintien, voire l'accroissement des surfaces en culture est apparu, cette première année de la réforme comme une préoccupation plus importante que celle de la réduction rapide des chargements. On peut déceler dans cette attitude comme l'anticipation d'une éventuelle individualisation des références de surface donnant droit aux aides sur la SCOP.

Augmentation du cheptel allaitant et stabilité des jeunes bovins

Les éleveurs allaitants ont accru leur cheptel de 2,7 vaches en moyenne en un

an, soit une augmentation de 7,5 % par rapport à l'effectif moyen de janvier 1992. Cette évolution est supérieure à la tendance précédemment constatée sur la région (+ 5 % par an des effectifs entre 1989 et 1991). Elle est par contre comparable à celle enregistrée (+ 9 %) dans la région pour les demandes de primes en 1992. Les éleveurs ont cherché à accroître leur référence individuelle de prime au troupeau de vaches allaitantes.

Près de la moitié des éleveurs ont accru leur cheptel allaitant et leur référence de droit aux primes (+ 7 vaches). Ils sont en moyenne plus jeunes et plus spécialisés en

Tableau 6 - Le troupeau de vaches allaitantes (VA)*

	Effectifs VA début 1992	Évolution VA 1992/1993	% des éleveurs ayant accru le nombre de VA	Évolution VA d'éleveurs ayant accru
Naisseur	32	+2,1	50 %	+6
Nai-engraisseurs	42	+2,9	46 %	+7
Mixtes	21	+2,4	54 %	+6
Ensemble	36	+2,7	48 %	+7

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

* en nombre de têtes

production de viande bovine. La hausse des effectifs allaitants a été beaucoup plus fréquente (48 %) que la baisse (6 %). Celle-ci concerne essentiellement les éleveurs qui ne pouvaient prétendre aux primes (30 % ont un quota laitier supérieur à 120 000 kg) et les producteurs âgés.

On ne constate pas d'accroissement du cheptel pour les taurillons. Les références de prime pour les bovins mâles sont nationales et les éleveurs n'ont pas dans leur en-

semble cherché à anticiper une éventuelle individualisation de ces références. Dans notre échantillon, les taurillons (deux tiers de race à viande) sont engraisés dans des ateliers d'une taille moyenne de 42 têtes vendues en 1992. En 1993, la production n'augmente que de 0,5 tête par atelier. La prééminence constatée des animaux de race à viande tend à s'affirmer, les effectifs de race à viande se sont accrus d'une tête et les laitiers ont été réduits de 0,5 tête en moyenne (tableau 7).

Tableau 7 - Évolutions moyennes des effectifs de taurillons (JB) entre 1992 et 1993 en nombre de bêtes

	Effectifs JB vendus en 1992	Évolution 1992/1993		
		Total	JB viande	JB laitiers
Taurillons	104	-2,7	-3,3	+0,6
Nai-Engraisseurs	36	-0,5	+0,5	-1
Mixtes	30	+2	+3	-1
Laitiers-bovins	39	+2,7	+2,3	+0,4
Ensemble	42	+0,5	+1	-0,5

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

Entre 1992 et 1993, on observe une diminution de la taille moyenne des ateliers de taurillons qui ne manque pas de poser problème aux entreprises de commercialisation (François, 1994). La réduction de la production (un atelier sur six) concerne essentiellement des unités de grandes dimensions (67 taurillons vendus en 92 et 45 en 1993). Cette réduction est particulièrement nette chez les naisseurs-engraisseurs. Parallèlement un producteur sur trois a accru sa production de taurillons en passant en moyenne de 43 têtes en 1992 à 55 en 1993. L'augmentation est plus fréquente chez les éleveurs laitiers qui enregistrent les plus fortes hausses. Elle s'observe également chez des naisseurs-engraisseurs à faible niveau de chargement et chez un nombre limité de producteurs spécialisés en taurillons très intensifs.

L'évolution du cheptel bovin met en évidence une adaptation rapide aux nouvelles règles de la PAC. Elle s'est traduite la première année par la maximisation des références de prime au troupeau de vaches

allaitantes et, pour les éleveurs les plus intensifs, par une diminution du nombre de jeunes bovins commercialisés.

Une optimisation des dossiers de demande d'aides compensatoires

Tous les agriculteurs enquêtés ont rempli les dossiers de demande d'aides PAC. Six éleveurs sur dix jugent l'information donnée à ce sujet par les organisations professionnelles, et notamment les services des Chambres d'agriculture, comme satisfaisante.

L'optimisation évite à un éleveur sur trois le gel obligatoire

La souplesse du processus déclaratif a permis à de nombreux agriculteurs de réduire ou même d'éviter le gel. Si cette option n'avait pas été permise, 70 % des éleveurs enquêtés auraient dû geler, alors qu'en réalité, seulement 40 % des éleveurs ont été contraints au gel obligatoire (7,5 hectares en moyenne) (tableau 8).

Tableau 8 - L'application du gel obligatoire en fonction de la sole déclarée en SCOP

	< Seuil de gel		> Seuil de gel théorique	
	Pas de gel effectif		Pas de gel effectif	Gel effectif
Nombre d'éleveurs	194		197	260
SAU 1993*	54		64	82
Δ SAU 93/92	+1,6		+2,2	+6,5
SCOP 1993*	17		21	51
dont surface gelée	0		0	7,5
dont maïs ensilage	8		7	13
SFP 1993*	35		42	30
dont maïs ensilage	2		10	3,5
Chargement PAC 1993	1,7		1,8	2,3

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

* en hectares

En 1993, le gel obligatoire représente finalement 8 % de la SCOP détenue par les éleveurs enquêtés. Cette part aurait été de 13 % si l'intégralité du maïs ensilage et des autres céréales intraconsommées avait été déclarée dans la surface de référence pour le calcul de la surface à geler. Une exploitation sur trois a ainsi échappé complètement au gel.

L'affectation du maïs ensilage joue un rôle essentiel sur les contraintes de gel et de facteur de densité PAC. Ainsi lors de la déclaration de demande d'aide 60 % du maïs ensilage et 1 % des céréales à paille (céréales intraconsommées par les bovins) sont intégrés à la SFP, représentant ainsi 27 % de la SFP PAC. Les producteurs spécialisés de taurillons ont déclaré 76 %

de leur maïs ensilage en SFP, pour maximiser les primes aux bovins mâles, plus importantes à l'hectare que la prime compensatrice sur les céréales. À l'opposé les éleveurs des systèmes «lait-bovins» n'ont affecté que 46 % du maïs ensilage à la SFP pour maximiser les aides perçues au titre de la SCOP.

Un éleveur sur deux bénéficie de la prime aux élevages extensifs

Près de la moitié des éleveurs enquêtés estiment pouvoir bénéficier de la prime complémentaire aux élevages extensifs et 7 % pensent obtenir la prime à l'herbe (tableau 9). Seuls quatre éleveurs laitiers et un producteur de taurillon déclarent être exclus du bénéfice des primes en 1993 (dépassement du seuil de 3,5 UGB/ha).

Tableau 9 - Répartition des éleveurs selon le niveau de prime auquel ils prétendent

Nombre d'éleveurs	Prime à l'herbe	< 1,4 sans prime		
		à l'herbe	de 1,4 à 3,5 UGB/ha SFP	Sans prime
Naisseur	6	17	2	0
Nai-engraisseurs	15	169	103	0
Taurillons	1	7	44	1
Mixtes	11	41	40	0
Lait-bovins	4	31	118	4
Ensemble	41	267	307	5

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

Les exploitations à conduite extensive, bénéficiaires de la prime à l'herbe cumulent un faible nombre d'UGB (40 contre 60 UGB en moyenne) et une importante surface en prairies (39 contre 30 hectares en moyenne). Présentes dans tous les systèmes, elles restent très minoritaires dans la région, à l'exception des systèmes naisseurs.

Les éleveurs ont optimisé leur déclaration sans toutefois modifier fondamentalement leur système de production. En effet, le niveau moyen d'intensification (animaux primables/surfaces en prairies)⁽⁴⁾ est resté constant

(2,2 UGB/ ha de prairies). Si l'on observe un mouvement de désintensification dans certaines exploitations particulièrement intensives, le maintien de l'écart-type du chargement entre 1992 et 1993 montre que ce phénomène reste limité.

En effet, certains éleveurs ont intensifié leur système d'élevage pendant que d'autres l'extensifiaient. La comparaison des exploitations des deux groupes opposés (variation supérieure à 0,6 du chargement UGB par ha de prairie) montre que ces évolutions semblent déterminées par des motivations différentes (tableau 10).

Tableau 10 - Les éleveurs qui ont fait évoluer leur chargement entre 1992 et 1993

	Accroissement > 0,6 UGB/ha de prairies	Réduction > 0,6 UGB/ha de prairies	Moyenne échantillon total
Nombre d'éleveurs	58	60	653
Chargement herbe 92	2,5	4,6	2,2
Chargement herbe 93	3,8	2,8	2,2
SAU 1993 (ha)	65	82	68
Δ SAU 93/92	+0,6	+15	+3,6
Prairies 1993 (ha)	18	30	30
Δ prairies 92/93	-5	+11	+0,9
Vaches allaitantes 93	12,5	24,5	25
Δ VA 92/93	+3	+2,5	+1,7
Taurillons 1993	60	60	39,5
Δ JB 92/93	+7	-10	+0,5

Source : INRA ESR, Nantes, 1993

Les éleveurs qui ont fortement réduit leur niveau d'intensification sont majoritairement des «naisseurs-engraisseurs». Ils avaient en 1992 un «chargement herbe» deux fois supérieur à la moyenne de l'échantillon. La réduction observée résulte d'une forte augmentation de la SFP (les deux tiers de l'augmentation de la SAU ont été affectés aux prairies) et d'une réduction du nombre de bovins mâles engraisés. Leur chargement reste supérieur à la moyenne, mais leur permet de bénéficier des primes à l'extensification pour la moitié d'entre eux.

A l'opposé, les éleveurs qui ont accru leur chargement de plus de 0,6 UGB par ha de prairie sont majoritairement des producteurs laitiers. Ils n'ont pas eu d'opportunité d'agrandissement et ont réduit leur superficie en prairies pour compenser les effets du gel obligatoire. On remarque aussi dans ce groupe des naisseurs-engraisseurs et des éleveurs mixtes qui ont augmenté leurs effectifs de vaches allaitantes pour accroître leur référence de droit, et des producteurs de taurillons qui ont augmenté leur cheptel de jeunes bovins. Tous les éleveurs de ce groupe estiment

pouvoir bénéficier des primes bovines et un éleveur sur quatre prétend même à la prime à l'extensification.

La souplesse du processus déclaratif a permis aux éleveurs d'adapter leur demande d'aide à leurs objectifs (maximiser les primes bovines par exploitation et par hectare) en tenant compte de leurs contraintes initiales (chargement, obligation de gel). Par rapport aux simulations, les résultats de l'enquête confirment l'intérêt des naisseurs et des naisseurs-engraisseurs pour l'extensification et celui des producteurs laitiers (mixtes et lait-bovins) pour la consolidation d'une intensification raisonnée. Ils mettent par contre en évidence une anticipation des éleveurs à maximiser les droits aux primes vaches allaitantes et accroître leurs références historiques en SCOP. Ils montrent également l'importance des opportunités en surfaces disponibles qui peuvent conduire à différer de quelques années des stratégies d'extensification, après avoir donné la priorité à l'augmentation des références de prime.

Vers l'extensification des systèmes allaitants

Pour les agriculteurs interrogés sur les perspectives d'évolution de leur exploitation dans les trois années à venir, les évolutions envisagées résultent principalement, pour 50 % d'entre eux, d'une volonté d'adaptation aux nouvelles règles de la PAC et, pour 40 % d'une prise en compte des perspectives d'évolution des marchés des produits. Pour un quart des agriculteurs, les raisons ⁽⁵⁾ personnelles (départ en retraite, installation d'un jeune, association) sont à l'origine des modifications qui vont s'opérer sur leur exploitation.

La poursuite de l'agrandissement des exploitations

La perspective d'agrandissement à court terme ne concerne qu'une exploitation sur trois. L'évolution de la SAU enregistrée entre 1992 et 1993 ne semble pas condi-

tionner celle prévue d'ici 1996. Pour les éleveurs qui prévoient une augmentation de la SAU, les surfaces reprises sont plus importantes (17 ha moyenne) qu'entre 1992 et 1993.

Plus d'un tiers des naisseurs-engraisseurs poursuivent cette trajectoire d'évolution contre 20 % seulement des éleveurs des systèmes «lait-bovins» et «taurillons». La réduction du chargement représente la principale motivation des agriculteurs pour s'agrandir et modifier leur assolement.

Si ces perspectives d'agrandissement résultent toujours d'opportunités de terres disponibles à proximité de l'exploitation, elles se révèlent cependant plus fréquentes chez les agriculteurs les plus jeunes (50 % ont moins de 35 ans) et ceux dont l'exploitation a un chiffre d'affaires plus élevé (il est supérieur à 500 000 F pour 84 % de ceux qui vont s'agrandir, contre 77 % en moyenne). Ces perspectives d'agrandissement concernent des exploitations qui ont en 1993 un chargement légèrement supérieur à la moyenne. Elles montrent la préoccupation des éleveurs à chargement élevé, et tout particulièrement des naisseurs-engraisseurs, d'atteindre d'ici 1996 le seuil de plafonnement des primes bovines fixé à 2 UGB PAC/ha de SFP.

Les éleveurs annoncent leur intention de poursuivre l'accroissement des surfaces emblavées en céréales à paille dans les trois ans à venir. Pour les productions fourragères, les surfaces en prairies permanentes et en maïs ensilage resteront constantes, mais près d'un tiers des éleveurs prévoient une augmentation des prairies temporaires alors que 4 % seulement veulent les réduire. On remarque que ce sont les éleveurs qui bénéficient de la prime à l'extensification qui sont proportionnellement les plus nombreux à prévoir une augmentation des prairies temporaires car ils ont affecté des superficies importantes de maïs

ensilage à la SFP afin de se situer en deçà du seuil de facteur de densité de 1,4.

Une demande pour accroître le cheptel de vaches allaitantes

Alors que plus de la moitié des éleveurs ont décidé de stabiliser leur troupeau, un tiers envisagent de l'accroître d'ici 1996 ⁽⁶⁾. Chez ces éleveurs, qui ont 40 vaches en moyenne, la croissance du cheptel allaitant enregistrée entre 1992 et 1993 était déjà supérieure à celle de l'ensemble de l'échantillon (+ 4,2 contre + 2,7 en moyenne). Ils exploitent des superficies en prairies plus importantes (38 contre 30 ha en moyenne) et si plus de la moitié envisagent d'accroître les prairies temporaires (30 % en moyenne), un quart veut augmenter leurs prairies naturelles (10 % en moyenne). Ces éleveurs, naisseurs-engraisseurs dans leur majorité, qui sont déjà pour plus des deux tiers bénéficiaires de la prime à l'extensification, cherchent à obtenir des droits supplémentaires de primes aux vaches allaitantes.

A l'opposé, 8 % des éleveurs, souhaitent réduire leur troupeau de vaches allaitantes. Ils détiennent des effectifs plus faibles que la moyenne (20 vaches) et déjà en nette diminution entre 1992 et 1993 (- 4). On rencontre parmi ces éleveurs, d'un côté des mixtes intensifs qui ajustent le nombre de vaches à celui des animaux primables et augmentent leur nombre de bovins mâles, de l'autre des naisseurs-engraisseurs qui semblent s'orienter vers une cessation progressive d'activité.

Dans les prochaines années, les offres de primes vaches allaitantes semblent devoir être largement inférieures aux demandes comme le confirment les premières informations en provenance des DDAF de la région. Le rôle des commissions mixtes départementales sera donc important dans la définition des exploitations prioritaires pour l'attribution des droits aux primes de la réserve nationale (Maury, 1994).

Les taurillons seront toujours produits de façon intensive

La production de taurillons n'est pas remise en cause par les éleveurs. Malgré la baisse prévisible des cours, plus de la moitié (53 %) des producteurs annoncent le maintien de leur volume de production et un quart envisagent même de l'accroître. Dans leur réponse les éleveurs confirment la prolongation de la tendance vers l'accroissement des effectifs de taurillons de race à viande au détriment de ceux de race laitière.

Parmi les éleveurs qui envisagent de limiter leur production de taurillons, les naisseurs-engraisseurs à chargement élevé qui avaient le plus recours aux achats extérieurs (système vendéen) sont les plus nombreux à réduire leurs achats de broutards pour n'engraisser que les animaux nés sur leur exploitation.

Les éleveurs spécialisés dans la production de taurillons sont potentiellement fragilisés par la limitation des aides en fonction du chargement et par le plafond de 90 animaux primés. Mais ils ne sont qu'un sur dix à envisager une diminution de leur production, 70 % annonçant le maintien du nombre d'animaux produits et 20 % une augmentation. Pour maintenir un chargement compatible avec les primes bovines, cette augmentation du nombre de taurillons s'accompagne dans un cas sur deux d'une augmentation de la SAU. Pour éviter cette contrainte, certains producteurs de taurillons se proposent de développer l'engraissement des génisses qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du facteur de densité pour l'attribution des aides de la nouvelle PAC.

Les éleveurs laitiers, qui produisent déjà 40 % des jeunes bovins de la région, veulent pour la moitié d'entre eux poursuivre leur production de taurillons et pour un quart l'accroître dans les années à venir. L'instauration d'une référence individuelle

pour les droits aux primes de vache allaitante et la limite à 120 000 litres de quota orientent désormais les producteurs laitiers qui bénéficient de surfaces fourragères disponibles vers la production de bovins mâles plus que de vaches allaitantes. Les éleveurs de notre échantillon ne pensent par contre qu'exceptionnellement accroître la production de bœufs pour bénéficier de la deuxième prime bovine à 22 mois, et annoncent préférer celle de taurillons.

CONCLUSION

Les résultats de l'enquête montrent la capacité d'adaptation rapide des éleveurs à la réforme de la PAC. Ils mettent en évidence des évolutions qui recouvrent en fait un double mouvement d'accélération du rythme de croissance foncière des exploitations d'une part, d'ajustement des systèmes techniques aux nouvelles règles du soutien public à l'agriculture, d'autre part. Ces deux mouvements, qui se complètent l'un l'autre sont amplifiés ou atténués en fonction des projets individuels des éleveurs et des dynamiques propres au cycle de vie de leurs exploitations.

La croissance plus rapide de la taille des exploitations est liée à l'accélération des départs, qui a été amplifiée par l'attribution d'aides à la préretraite (CNASEA, 1994). Mais de 1992 à 1996, elle ne concerne en fait qu'une exploitation sur deux, car elle reste dépendante des opportunités de terres disponibles à proximité du siège d'exploitation. L'âge du chef et le montant du chiffre d'affaires jouent un rôle plus important sur cette croissance que le chargement bovin par hectare de SFP, même si l'on constate par ailleurs que les exploitations conduites par les jeunes et celles à chiffre d'affaires élevé ont un chargement plus important que la moyenne.

L'adaptation aux nouvelles règles de la PAC se manifeste dans le mouvement

d'anticipation visant à maximiser les références de droit aux primes et par la démarche d'optimisation entreprise par chaque agriculteur, lors de la déclaration nécessaire à l'attribution des aides directes, pour minimiser le gel et accroître le montant des aides directes perçues. Elle s'observe également dans l'évolution différenciée d'un côté des exploitations allaitantes, qui s'orientent vers des systèmes plus extensifs, de l'autre des exploitations laitières et de celles spécialisées dans la production de taurillons, qui cherchent à consolider des systèmes fourragers performants.

Dès l'annonce des conditions de mise en application de la réforme, les éleveurs, informés de la mise en place des quotas laitiers dix ans auparavant, ont tous cherché à obtenir des droits aux primes les plus élevés possibles. Ce phénomène est très clair pour les troupeaux de vaches allaitantes, un éleveur sur deux augmentant en 1992 ses références individuelles de sept animaux primés en moyenne. Cette anticipation s'est même traduite, pour un certain nombre d'exploitations, par une augmentation temporaire du chargement. Ce phénomène d'anticipation est aussi perceptible, mais dans une moindre mesure, pour les surfaces en SCOP et celles en prairies temporaires susceptibles d'être reconnues terres labourées depuis moins de cinq ans pour pouvoir bénéficier d'aides à la SCOP. Par contre pour les bovins mâles l'augmentation du nombre de demandes de primes adressées aux DDAF à la fin de l'année 1992 s'explique plus par la diminution de l'âge des animaux primables que par le nombre d'animaux effectivement produits dans la région des Pays-de-la-Loire.

Pour les éleveurs de vaches allaitantes, l'adaptation à la PAC se traduit par la recherche du seuil donnant la possibilité de bénéficier de la prime supplémentaire aux élevages extensifs (les deux tiers des éleveurs allaitants en 1993). L'adaptation administrative effectuée sur le

papier sera très vraisemblablement consolidée par l'évolution des systèmes fourragers dans les années à venir. L'accès au seuil de la prime à l'herbe est par contre beaucoup plus rare dans la région. Pour les naisseurs-engraisseurs, cette adaptation à la PAC se manifeste aussi par la régression rapide des systèmes faisant appel à des achats extérieurs de brouards et le renforcement de la tendance à engraisser les seuls animaux nés sur les exploitations.

A l'opposé, les exploitations des systèmes laitiers avec engraissement de jeunes bovins ne connaissent pas ce mouvement généralisé en faveur de l'extensification, et les deux tiers d'entre elles ont un chargement supérieur au seuil de plafond des aides PAC (deux UGB par ha déclaré en SFP). Rapportée à l'hectare, la différence de montant des primes est peu importante entre celle aux bovins mâles et celle au maïs, l'optimisation de la déclaration de demande d'aide concerne donc essentiellement la limitation des surfaces faisant l'objet du gel obligatoire. Et si certaines de ces exploitations s'orientent vers des systèmes plus extensifs par diminution, voire suppression du maïs ensilage, ces évolutions sont toujours liées à des choix d'éleveurs motivés par d'autres considérations, qualité des sols, conditions de travail ou encore choix de systèmes plus respectueux de l'environnement.

Pour les producteurs spécialisés en taurillons, les marges de manoeuvre sont étroites et dépendent pour une grande part de leurs performances techniques et de leur situation financière. Alors que ceux qui obtiennent les meilleures performances continueront sur un modèle très intensif, abandonnant le bénéfice des aides bovines aux éleveurs de brouards ; quelques-uns poursuivront la mise au point de systèmes techniques extensifs (y compris pour bénéficier de la prime à l'herbe), les plus fragiles étant rapidement contraints à l'abandon de cette production à haut risque technique et financier.

L'avantage comparatif acquis par les systèmes bovins de l'Ouest de la France dans la production intensive de viande bovine à partir de maïs ensilage ne semble pas remis en cause. Si les marges d'adaptation sont fortement dépendantes de la capacité des éleveurs à combiner les aides compensatoires au maïs ensilage avec les primes bovines, la part croissante des aides directes dans les recettes des exploitations d'élevage n'enlève pas le rôle déterminant de la productivité du travail et des compétences techniques sur les résultats des entreprises.

La réussite de la réforme et son acceptabilité par les éleveurs et les contribuables dépendra d'une part de son efficacité à maîtriser les volumes de viande produite, d'autre part de la justification économique et sociale de la croissance très rapide des aides directes à l'agriculture.

Dans un marché promis à la crise, les prix élevés de la viande bovine observés depuis un an ont conforté les éleveurs. Leurs revenus ont progressé, d'après les Comptes de l'agriculture de 14 % en 1993, mais demeurent inférieurs de moitié à la moyenne nationale des revenus agricoles (Bourgeois, 1994). Cette situation conjoncturelle est liée au cycle du bœuf, accentué ces deux dernières années par la diminution des abattages de génisses et de vaches de réforme mobilisées par les éleveurs pour accroître les droits aux primes. Les références importantes acquises en 1992 laissent cependant présager que le volume de production sera difficilement maîtrisé dans les années à venir au regard d'une consommation de viande rouge qui ne cesse de diminuer.

A la fin de la période transitoire de mise en place de la nouvelle PAC, le montant des aides compensatoires approchera des 100 000 F par exploitation d'élevage et par an. Ce montant de transfert direct représentera alors en moyenne près de la moitié de l'excédent brut d'exploitation (EBE)

et l'équivalent de la totalité du revenu agricole (RNE) de ces exploitations (Chatellier, Colson, 1994). Un débat sur la justification de ces aides et sur leur mode de répartition est inéluctable (Hairy, 1994). Dans le secteur de l'élevage bovin, et tout particulièrement celui de l'élevage allaitant extensif, ces aides pourraient être reconnues, avec l'accord des éleveurs, comme la rémuné-

ration d'une fonction d'occupation de l'espace et de production de paysages de bocage. Par contre, pour les exploitations de grande culture et les exploitations d'élevage intensif, l'issue du débat entre les organisations professionnelles et les pouvoirs publics sera déterminant sur les aménagements de la réforme, qui ne manqueront pas d'intervenir dans les années à venir.

NOTES

- (1) Cette enquête s'inscrit dans le cadre des recherches conduites depuis quatre ans au LERECO de Nantes concernant les effets de la réforme sur les exploitations bovines. Elles ont fait l'objet de plusieurs conventions de financement : ministère de l'Agriculture DEPSE 1991/92 (150 KF), ministère de la Recherche - Programme «Agriculture Demain» 1992/93 (400 KF), AIP-INRA ESR 1993/94 (45 KF), ministère de l'Agriculture DPE 1993/94 (120 KF).
- (2) La pondération de l'échantillon en fonction des classes de taille et des systèmes techniques, pour assurer son calage sur l'échantillon régional du RICA, aurait supposé un comportement analogue face à la réforme des producteurs adhérents aux groupements et des non adhérents. Une telle hypothèse n'est pas crédible, notamment du fait d'une répartition très différente par classe d'âge et d'attitudes opposées des producteurs à l'égard de l'intervention des Pouvoirs publics dans l'organisation de la production. Nous avons donc choisi de travailler sur un échantillon non pondéré, représentatif de la population des adhérents des groupements de la région. Les producteurs ayant répondu à l'enquête sont peut-être plus réceptifs aux nouvelles mesures de la PAC, ce qui pourrait constituer un biais, mais il nous a été impossible d'en vérifier l'existence, ni d'en mesurer les effets.
- (3) Les systèmes laitiers spécialisés, qui détiennent la moitié du cheptel laitier et produisent un sixième du tonnage régional de viande bovine (vaches de réforme), ne sont pas présents dans l'enquête.
- (4) Cet indicateur qui estime le nombre d'animaux primables par ha de prairie permet une mesure plus précise que celle du chargement par ha de SFP, compte tenu des effets d'affectation du maïs ensilage pour l'optimisation des déclarations PAC.
- (5) Plusieurs réponses possibles sur les motivations des adaptations envisagées par les éleveurs.
- (6) Lors d'une série d'enquêtes réalisées début 1994, nous avons constaté que, face à la chute des cours et aux faibles possibilités d'attribution de primes supplémentaires, les éleveurs sont plus réservés quant à l'augmentation des effectifs à terme.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET (J.), CARLES (R.) coord., 1993 — Réforme de la politique agricole commune et systèmes de production INRA, *Actes et Communications*, 10, 220 p.
- BLOGOWSKI (A.), BOYER (P.), 1993 — Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs, colloque de la SFER, Montpellier, 13 et 14 mai, 19 p.
- BORDES (N.), COLSON (F.), 1994 — Les producteurs de viande bovine s'adaptent à la réforme de la PAC : enquête auprès d'un échantillon de 700 agriculteurs des Pays-de-la-Loire, INRA de Nantes, mai, 50 p. + annexes.
- BOURGEOIS (L.), 1994 — Bovins : chronique d'une crise annoncée, *Conjoncture agricole*, 120, juin, Paris, APCA, 1 p.
- CNASEA, 1994 — Faut-il reconduire la préretraite agricole ?, Rennes, 30 p.
- COLSON (F.), CHATELLIER (V.), 1993 — Les stratégies d'adaptation des exploitations bovines des Pays-de-la-Loire face à la réforme de la PAC, rapport de synthèse, INRA ESR, Nantes, 32 p.
- COLSON (F.), CHATELLIER (V.), 1994 — L'évaluation des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations bovines françaises : analyse des effets différenciés selon le niveau de chargement, Convention INRA, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, INRA ESR, Nantes, 83 p.
- COLSON (F.), DÉSARMÉNIEN (D.) *et al.*, 1993 — Les exploitations bovines des Pays-de-la-Loire face à la réforme de la PAC, Rapport de synthèse, Convention INRA, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 12 p.
- COLSON (F.), DÉSARMÉNIEN (D.), 1993 — L'optimisation des déclarations de production dans le cadre de la nouvelle PAC : évaluation de son impact pour les Pays de la Loire à partir du RICA, INRA ESR, Nantes, 26 p.
- DRAF, 1993 — Rapport sur le fonctionnement des groupements de producteurs de viande bovine dans les Pays-de-la-Loire, Nantes, SREA-DRAF, 12 p.
- FRANÇOIS (J.), 1994 — La filière bovine a besoin d'être pilotée, Contact production bovine, Ancenis, CANA, juillet, 1 p.
- HAIRY (D.), coord., 1994 — Les concours publics à l'agriculture, une nouvelle approche : bilan sur 1991 et projection à 1996, AGRESTE, *Analyse et études*, 28, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, juillet, 11 p.
- INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993 — Pays de la Loire : lait et viande de nouveau très associés, Dossier du GEB, 211, Paris, Janvier, 23 p.
- LE NEIDRE (P.), SCHMITT (B.), VERMERSCH (D.), coord., 1993 — Dossier : Réforme de la politique agricole commune et adaptations possibles des systèmes d'élevage, INRA, Paris, *Productions animales*, pp. 357-376.
- MAURY (P.), 1994 — Les quotas laitiers et les droits à primes bovines, impact sur la répartition géographique des productions et comparaison des deux régimes juridiques, mémoire de DESS «Droit de l'agro-alimentaire», Université, Nantes, INRA, 149 p.

PEREIRA (D.), 1993 — Méthode d'évaluation monétaire de la valeur hors-marché du paysage agricole : application aux aides directes de la PAC, mémoire de DEA, Université de Nantes, INRA ESR, 143 p.

SIROËN (J.-M.), 1994 — L'agriculture, le GATT et le marché, *in* : *Economie et stratégies agricoles*, Paris, DEMETER, 94/95, pp. 16-69.